

# Conseiller de la DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sport, DSDEN des Hautes-Alpes

Ref : 2023-1377416

## Fonction publique

Fonction publique de l'État

## Employeur

MENJ-MESR

Recteur de la région académique de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport de Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Localisation

12, avenue Maréchal Foch  
B.P. 1001 05010 Gap cedex

**Domaine :** Direction et pilotage des politiques publiques

**Date limite de candidature :** 09/11/2023

<b>Nature de l'emploi</b> Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels		<b>Expérience souhaitée</b> Non renseigné	
<b>Rémunération</b> <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small> Non renseigné	<b>Catégorie</b> Catégorie A+ (Encadrement supérieur - Emplois de direction)	<b>Management</b> Oui	<b>Télétravail possible</b> Non renseigné

## Vos missions en quelques mots

Sous l'autorité directe de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de

l'éducation nationale (IA-DASEN), le conseiller de l'IA-DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sports occupe les fonctions de chef de service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports. A ce titre, il :

- participe au sein de l'équipe de direction à la définition des orientations du service et au suivi de son activité ; en particulier il recherche toutes les complémentarités et synergies avec les autres politiques publiques portées par la DSDEN dans une logique de continuité éducative ;
- met en œuvre les politiques publiques dans le champ de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;
- définit, met en œuvre et suit les plans de contrôle du service dans son champ de compétences ainsi que les mesures de police administrative ;
- représente l'IA-DASEN, à la demande de ce dernier, auprès du préfet de département qui a une autorité fonctionnelle sur le SDJES et des partenaires institutionnels (mouvement associatif départemental, mouvement sportif, associations de jeunesse et d'éducation populaire, collectivités locales, direction départementale à l'emploi, au travail et aux solidarités, caisse d'allocation familiale, etc.) ;
- est l'interlocuteur privilégié du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) qui assure la coordination de ces politiques publiques à l'échelle de la région.

## **Profil recherché**

Le candidat doit disposer d'une expérience professionnelle dans le domaine des politiques publiques de la jeunesse et des sports. Il doit en outre avoir exercé des responsabilités opérationnelles. Connaissances de l'environnement administratif, institutionnel et politique, capacités d'animation d'équipe, de conduite de projets, aptitude à la communication, à l'écoute, au dialogue, sens de la négociation, esprit d'initiative, capacité de représentation et aisance orale sont également indispensables.

## **Éléments de candidature**

### **Documents à transmettre**

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

## **À propos de l'offre**

### **Informations complémentaires**

La procédure de recrutement se déroule selon les modalités fixées par les articles 3 à 10 du

décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié susmentionné ainsi qu'à l'arrêté du 31 décembre 2019 modifié. Concernant l'emploi de Conseiller de directeur académique des services de l'éducation nationale : - l'autorité de recrutement est la Secrétaire générale du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; - l'autorité dont relève l'emploi à pourvoir est le DASEN des Hautes-Alpes. La procédure de recrutement est la suivante : Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et du 1er arrêté de titularisation dans un corps de fonctionnaires de la catégorie A et du dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps d'origine (voire dans un éventuel emploi fonctionnel), doivent parvenir au plus tard dans un délai de 15 jours qui suit la présente publication sur la place de l'emploi public, par voie hiérarchique s'agissant des fonctionnaires, des militaires, des magistrats de l'ordre judiciaire et des administrateurs des assemblées, et par courriel, à : Monsieur le Recteur : [secretariat.dircab@ac-aix-marseille.fr](mailto:secretariat.dircab@ac-aix-marseille.fr) , à Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale : [ce.cab05@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.cab05@ac-aix-marseille.fr)

Une copie du dossier est à adresser par courriel :

-MPES : [mpes.mobilite@education.gouv.fr](mailto:mpes.mobilite@education.gouv.fr)

-bureau DE1-2: [de1-2candidature@education.gouv.fr](mailto:de1-2candidature@education.gouv.fr)

## **Conditions particulières d'exercice**

Les conditions d'emploi et les modalités de recrutement sont fixées aux articles 2 à 16 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État.

La durée d'occupation de l'emploi est de quatre ans, renouvelable une fois. La période probatoire est fixée à six mois.

L'emploi relève du groupe III des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale et du niveau 4 des emplois définis par l'arrêté du 22 novembre 2022.

Les candidates et candidats doivent remplir les conditions statutaires définies par le décret n° 2016-1413 modifié du 20 octobre 2016.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 28 532 € et 81 639€ et une part dépendant des fonctions, des sujétions et de l'expertise de l'emploi comprise entre 26 000€ et 63 000 €.

À l'intérieur de cette fourchette, si le titulaire de l'emploi est un fonctionnaire, sa rémunération est établie au regard de son classement dans sa grille indiciaire.

Pour les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, le classement est fait au regard de la durée et du niveau des expériences professionnelles antérieures en rapport avec l'emploi à pourvoir.

À cette rémunération fixe pourra être ajouté un complément indemnitaire annuel dont le montant dépend de la manière de servir. Il est versé en une seule fois.

## **Fondement juridique**

Code général de la fonction publique

Décret n° 2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État  
Arrêté du 31 décembre 2019 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 5 février 2021 modifié fixant la liste des emplois de CDASEN-JES

Décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat, ensemble le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics

Arrêté du 23 novembre 2022 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022

Arrêté du 23 novembre 2022 pris pour l'application à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

## **Avis de vacance au JO**

Sans objet

## **Statut du poste**

Vacant à partir du 01/01/2024

## **Métier de référence**

Cadre dirigeant d'un service territorial

## **Qui sommes nous ?**

La direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Alpes (DSDEN-05) est un service déconcentré de l'État, dirigé par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes, adjoint au recteur et responsable de la mise en œuvre des politiques publiques éducatives dans les premiers et seconds degrés sur le territoire départemental. La DSDEN-05 compte 80 agents. Les Hautes-Alpes scolarisent 22 500 élèves pour l'année scolaire 2023-2024 répartis dans 135 écoles, 15 collèges et 8 lycées. Département rural et de montagne, les Hautes-Alpes sont situées dans l'académie d'Aix-Marseille.

Le projet académique se met en œuvre pour la période 2022-2025.

Trois axes rassemblent les domaines prioritaires de notre action :-Favoriser le continuum pédagogique pour améliorer le parcours de chaque élève ;- Susciter l'ambition des élèves et développer leur ouverture au monde ;- Améliorer le climat scolaire et la qualité de vie dans les écoles et les établissements pour mieux y réussir. Les missions de la DSDEN 05 s'inscrivent en droite ligne avec les axes ministériels et académiques. Ainsi, l'acquisition des savoirs fondamentaux constitue l'une des priorités, à laquelle il convient de rajouter une attention particulière pour les élèves handicapés. L'académie est impliquée dans la perspective des JO 2024.

Académie\*